

Crime de lèse-majesté (Thaïlande)

En Thaïlande, le **crime de lèse-majesté**, inscrit dans le code pénal thaïlandais, est une infraction pénale visant à punir tout écart vis-à-vis du souverain de Thaïlande ou de sa famille directe. Cette notion juridique existe depuis le début du xx^e siècle et perdure, étant petit à petit élargie au point de viser toute forme de critique envers la monarchie parlementaire thaïlandaise et son gouvernement.

Qualifiée de "loi de lèse-majesté la plus draconienne appliquée dans le monde depuis plusieurs siècles", elle est critiquée à la fois pour son systématisme, son ampleur, et son utilisation par la junte militaire au pouvoir dans le pays depuis le milieu du xx^e siècle.



Rama X, roi de Thaïlande depuis 2016.

Sommaire

Création et champ d'application

Procès et peines

Justification

Application et contestation

Personnalités accusées ou condamnées

Notes et références

Notes

Références

Création et champ d'application

Le roi de Thaïlande et sa famille sont protégés via le crime de lèse-majesté, créé en 1908, et formalisé dans l'article 112 du code pénal national. Les sanctions encourues ont été aggravées après le massacre de l'université Thammasat, lorsque des milices d'extrême-droite et les forces de police ont massacré des étudiants contestataires¹.

Son application a été élargie pour y inclure, en plus de la personne royale, la reine, le prince héritier et le régent. Depuis 2013, cela touche également les critiques vis-à-vis des prédécesseurs du roi. La plainte peut être déposée par n'importe quel Thaïlandais² envers n'importe quel autre Thaïlandais³. Depuis le coup d'État de 2014, ce crime est considéré comme relevant de la sécurité nationale⁴, et est donc jugé devant un tribunal militaire, devant lequel aucun appel n'est prévu par la loi⁵. En 2015, le journal *Libération* constate que cette accusation vise désormais un cercle bien plus large que celui de la cour, incluant désormais le chien du roi, ou l'armée⁶.

Procès et peines

En 2010, 478 procès concernent ce crime, soit cent fois plus qu'en 2000. Si la peine maximale prévue par la loi est de 15 ans, les condamnations encourues, qui individualisent chaque acte (et donc cumulent les peines), sont montées jusqu'à soixante ans de prison⁵. Plaider coupable donne une chance d'être gracié² ou de voir sa peine diminuée⁷ - la peine prononcée la plus longue après condamnation était de 35 ans en 2017⁵. Dans un pays où cette loi est parfois ignorée de la population, seuls 4 % des accusés sont acquittés⁵. Trois condamnés au moins sont décédés en prison².

En 2015, Anchan Preelert, une Thaïlandaise de 64 ans, ancienne fonctionnaire des impôts, est poursuivie pour 29 chefs d'inculpation lié à l'article 112, après avoir partagé sur un réseau social un clip audio militant, critiquant le prince héritier (et futur roi). Elle est condamnée à 43 ans de prison (sa peine ayant été réduite de moitié après avoir plaidé coupable)³. C'est la peine la plus longue qui ait été prononcée.

La même année, une figure importante du mouvement de contestation estudiantine, Parit Chiwarak, est incarcérée à la prison central de Bangkok après avoir été accusé de crime de lèse-majesté. Il entame une grève de la faim pour obtenir sa liberté sous caution afin d'avoir les moyens de se défendre contre les accusations qui pèsent sur lui : 44 jours plus tard, le 28 avril 2021, ses avocats craignent pour sa vie⁸ ; 46 jours plus tard, il est hospitalisé ; puis le 11 mai 2021, une cour de justice de Bangkok accepte finalement sa libération sous caution⁹, mais il est de nouveau incarcéré en août 2021¹⁰. Une autre étudiante Panusaya Sitijirawattanakul, surnommée Roong ou ROUNG ("Arc-en-ciel"), est, elle aussi, incarcérée pour soupçon de crime de lèse-majesté, et commence également une grève de la faim à partir du 30 mars 2021⁸ ; le 6 mai 2021, la cour pénale de Bangkok finit par accorder la libération sous caution à la militante^{9,11}.

Justification

De nombreux motifs peuvent justifier cette accusation. Les plus courants sont l'opposition au système politique thaïlandais (républicanisme, réforme du système monarchique), et peuvent toucher créateurs, diffuseurs ou juste admirateurs, articles de presse comme sms. La mention d'une défaillance physique royale (comme la perte de l'œil de Rama IX avant son couronnement), mais également les insultes envers la chienne du roi^{12,4} peuvent également relever de ce crime.

Application et contestation

Les poursuites concernant ce crime visent autant les Thaïlandais dans leur pays que ceux qui sont exilés, et s'applique sur l'ensemble du globe (y compris aux non-Thaïlandais^{13,14}).

Plusieurs figures du monde politique ou de l'entreprise ont ainsi été condamnées et forcées de quitter le pays, à l'image de l'entrepreneur Nopporn Suppipat, désormais réfugié politique en France¹⁵. En 2014, le lendemain de l'assassinat de militants républicains thaïlandais au Laos voisin, le premier ministre Prayut Chan-o-cha y réitère sa demande d'extradition concernant les fugitifs thaïlandais accusés de crime de lèse-majesté¹⁶. En juillet 2015, la junte militaire thaïlandaise a fait une demande d'extradition à la France pour Somsak Jeamteerasakul, ainsi que pour d'autres suspects accusés de crime de lèse-majesté vivant en France^{17,18}. Suppipat comme Jeamteerasakul et leurs camarades se sont vus accorder le statut de réfugié politique par la France¹⁹. Un grand nombre d'opposants sont ainsi réfugiés politiques dans d'autres pays, ou revendiquent l'appui d'organisations internationales telle Amnesty International²⁰.

Des journalistes étrangers visés par des plaintes ont dû quitter le territoire thaïlandais pour éviter la condamnation. Du coup, explique un correspondant, « la couverture de la Thaïlande est un peu biaisée dans la presse mondiale »². En 2012, un professeur de droit a été agressé pour avoir demandé une révision de l'article 112 du code pénal, visant à réduire à 3 ans la peine maximale prévue ; en 2011, le premier ministre Prayut Chan-o-cha avait conseillé à ceux qui voulaient réformer la loi de quitter le pays²¹. Le classement du degré de liberté de la *Freedom House* faisant référence en la matière a ainsi classé en 2014 la Thaïlande comme un pays non libre en raison de cette notion²²

À la suite du coup d'État de mai 2014 qui a renversé le régime démocratique, les accusations de lèse-majesté ont fortement augmenté, en particulier envers les opposants à la junte. Le crime de lèse-majesté est dénoncé par de nombreux observateurs comme un moyen de limiter la liberté d'expression et de réprimer la dissidence²³. Selon le politologue thaïlandais Pitch Pongsawat, la junte militaire a en effet conduit une « chasse aux sorcières », afin d'affaiblir les individus jugés proches du premier ministre Thaksin Shinawatra, renversé par le coup d'état de 2006²⁴. D'après le magazine *Le Nouvel Observateur*, l'usage de cette qualification permettrait de dissimuler la polarisation de la société thaïlandaise sur la question monarchique, nettement plus clivante que la vision idéalisée propagée par le pouvoir, menant le pays « au bord de l'explosion »².

En juin 2017, les Nations unies ont appelé la Thaïlande à modifier sa loi sur le crime de lèse-majesté⁵. Suspendu *de facto* peu avant les élections législatives et le couronnement du nouveau souverain Rama X en 2019, l'article fait l'objet d'une demande directe du monarque à son premier ministre Prayut Chan-o-cha, lui demandant de ne plus y recourir. En 2020, alors que la Thaïlande connaît comme le reste du monde la pandémie de Covid-19, le pouvoir est confronté à un nouveau mouvement antimonarchique qui suit l'intronisation du souverain dont la personnalité est controversée²⁵. En novembre 2020, la loi est à nouveau invoquée envers les meneurs du mouvement étudiant réclamant notamment la réforme de la monarchie²⁶. Soixante personnes sont accusées de ce crime entre janvier et mars 2021. Parmi les accusés se trouve également le milliardaire Thanathorn Juangroongruangkit, ancien chef du Parti du nouvel avenir^{Note 1}, qui critique l'attribution à la seule entreprise Siam Bioscience (en) l'habilitation à produire des vaccins contre le Covid-19²⁷ - la société appartenant au roi et ayant une production inférieure aux objectifs²⁸. Le Move Forward Party (en) fait de la lutte contre l'article 112 son cheval de bataille, prenant la suite du Parti du nouvel avenir, et relance la contestation. En novembre 2021, les dirigeants du Pheu Thai, le parti majoritaire à l'assemblée thaïlandaise, annoncent leur intention de débattre de l'usage de l'article 112, autant par des officiels qui abuseraient de ce pouvoir qu'envers des opposants politiques pour les faire taire¹⁰.

Personnalités accusées ou condamnées

- Thaksin Shinawatra, premier ministre thaïlandais, réfugié au Cambodge²⁹.
- Nopporn Suppipat, entrepreneur, réfugié en France.
- Somsak Jeamteerasakul, universitaire et historien, réfugié en France.
- Sulak Sivaraksa, militant bouddhiste, acquitté en 1996 après douze ans de procès.
- Surachai Danwattanusorn (en), dirigeant du parti communiste thaïlandais, réfugié au Laos, disparu en 2018¹⁶ et supposé assassiné³⁰ - comme cinq autres fugitifs antimonarchistes³¹.
- Arnon Nampa (en) (ou Anon), avocat défenseur des droits de l'homme³², incarcéré à la prison de Bangkok en 2021.
- Thanathorn Juangroongruangkit milliardaire et ancien député, accusé à partir de janvier 2021²⁷.
- Parit Chiwarak, un étudiant en droit de 22 ans, incarcéré à partir de février 2021⁸.
- Pong Panusaya Sittirawatnakul incarcéré également en 2021⁸.

Notes et références

Notes

1. Révélation des élections législatives de 2019, ce parti est dissous par le pouvoir en place en février 2020

Références

1. Adrien Le Gal, « Thaïlande : Thammasat, le massacre oublié » (https://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2016/10/06/thaïlande-thammasat-le-massacre-oublie_5009143_3216.html), sur *lemonde.fr*, *Le Monde*, 06 octobre 2016 (mis à jour le 18 octobre 2017)
2. Anatole Perrot, « Ceux qui osent défier le roi », *Le Nouvel Observateur*, n° 2583, 8 mai 2014 (lire en ligne (<https://www.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20140507.OBS6408/thaïlande-ceux-qui-osent-defier-le-roi.html>))
3. Bruno Philip, « Quarante-trois ans de prison en Thaïlande pour crime de lèse-majesté », *Le Monde.fr*, 20 janvier 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/20/quarante-trois-ans-de-prison-en-thaïlande-pour-crime-de-lese-majeste_6066939_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
4. Nelly Didelot, « En Thaïlande, un crime de lèse-canidé », *Libération*, 18 juin 2018 (lire en ligne (https://www.liberation.fr/planete/2018/06/18/en-thaïlande-un-crime-de-lese-canide_1659564))
5. ^(en) Jonathan Head, « Thailand lese-majeste: UN urges amendment to law », *BBC News*, 19 juin 2017 (lire en ligne (<https://www.bbc.com/news/world-asia-40298570>)).
6. Laurence Defranoux, « En Thaïlande, la junte invente le crime de lèse-majesté pour offense au chien royal », *Libération*, 14 décembre 2015 (lire en ligne (http://www.liberation.fr/planete/2015/12/14/en-thaïlande-la-junte-invente-le-crime-de-lese-majeste-pour-offense-au-chien-royal_1420654))
7. « En finir avec le crime de lèse-majesté », *Courrier international*, décembre 2011 (lire en ligne (<http://www.courrierinternational.com/breve/2011/12/09/en-finir-avec-le-crime-de-lese-majeste>))
8. Bruno Philip, « La grève de la faim de Parit Chirawak, étudiant thaïlandais accusé de lèse-majesté, dure depuis 44 jours », *Le Monde.fr*, 28 avril 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/04/28/thaïlande-inquietude-pour-l-etudiant-parit-chirawak-en-greve-de-la-faim-depuis-44-jours_6078359_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
9. Bruno Philip, « Le pouvoir thaïlandais libère des opposants », *Le Monde.fr*, 13 mai 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/13/le-pouvoir-thaïlandais-libere-des-opposants_6080124_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
10. Brice Pedroletti, « En Thaïlande, revers pour les partisans d'une réforme de la monarchie », *Le Monde.fr*, 12 novembre 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/11/12/en-thaïlande-revers-pour-les-partisans-d-une-reforme-de-la-monarchie_6101840_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
11. Lepetitjournal.com Bangkok avec Reuters, « Lèse-majesté : Rare libération sous caution pour la militante "Rung" » (<https://lepetitjournal.com/bangkok/lese-majeste-liberation-caution-militante-rung-304584>), sur *lepetitjournal.com*, *Le Petit Journal de Bangkok*, 7 mai 2021
12. « Thaïlande : emprisonné pour avoir insulté le chien du roi », *Le Soir*, 15 décembre 2015 (lire en ligne (<http://www.lesoir.be/1071057/article/soirmag/actu-soirmag/2015-12-16/thaïlande-emprisonne-pour-avoir-insulte-chien-du-roi>)).
13. ^(en) « Thailand jails U.S. man for translating biography of king », *The Star*, 11 août 2012 (lire en ligne (https://www.thestar.com/news/world/2011/12/08/thailand_jails_us_man_for_translating_biography_of_king.html))

14. AP, « 3 ans pour lèse-majesté », *Le Figaro*, 19 janvier 2009 (lire en ligne (<http://www.lefigaro.fr/flashes-actu/2009/01/19/01011-20090119FILWWW00462-thailande-ans-pour-lese-majeste.php>))
15. Shona Ghosh, « Cet entrepreneur a vendu son entreprise après avoir fui l'armée thaïlandaise et investit désormais dans la tech française », *Business Insider France*, 20 juin 2017 (lire en ligne (<http://www.businessinsider.fr/la-folle-experience-de-nopporn-suppipat-investisseur-de-blade-chasse-par-armee-thai>), consulté le 29 septembre 2017)
16. Carol Isoux, « Thaïlande : le crime de lèse-majesté pourchassé jusqu'au Laos », *Libération*, 14 février 2019 (lire en ligne (https://www.liberation.fr/planete/2019/02/14/thailande-le-crime-de-lese-majeste-pourchasse-jusqu-au-laos_1709434))
17. ^(en-us) « Thammasat Dismissed Somsak Jeam Unfairly, Judge Agrees », *Khaosod English*, 1^{er} mars 2016 (lire en ligne (<http://www.khaosodenglish.com/politics/2016/03/01/1456833538/>), consulté le 29 septembre 2017)
18. ^(en-us) « Thai Minister Asks French Diplomat to Extradite Lese Majeste Suspects », *Khaosod English*, 14 juillet 2015 (lire en ligne (<http://www.khaosodenglish.com/politics/2015/07/14/1436851966/>), consulté le 29 septembre 2017)
19. ^(en) « France grants refugee status to Thai political exiles | Prachatai English » (<https://prachatai.com/english/node/5213>), sur *prachatai.com*, 27 juin 2015 (consulté le 29 septembre 2017)
20. ^(en) Andrew Macgregor Marshall, *A Kingdom in crisis : Thailand's struggle for democracy in the twenty-first century*, Londres, Zed Books Ltd, 2014, 248 p. (ISBN 1783600578)
21. Catherine Gouëset, « La loi de lèse-majesté divise la Thaïlande », *L'Express*, 19 mars 2012 (lire en ligne (https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/la-loi-de-lese-majeste-divise-la-thailande_1095159.html))
22. ^(en) « Thailand » (<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/thailand>), sur *freedomhouse.org*, 30 janvier 2019 (consulté le 22 mai 2019)
23. ^(en-gb) « The Thai cleaning lady facing prison for 'I see' », *BBC News*, 20 mai 2016 (lire en ligne (<https://www.bbc.com/news/world-asia-36328865>), consulté le 6 juillet 2017).
24. ^(en-gb) Nicola Smith, « Exiled Thai activist in Paris threatened over 'insulting the royal family' », *The Telegraph*, 18 octobre 2016 (ISSN 0307-1235 (<https://www.worldcat.org/issn/0307-1235&lang=fr>), lire en ligne (<https://www.telegraph.co.uk/news/2016/10/18/exiled-thai-activist-in-paris-threatened-over-insulting-the-royal/>), consulté le 4 octobre 2017)
25. Brice Pedroletti, « En Thaïlande, d'ex monarchistes en lutte pour une réforme de la royauté », *Le Monde.fr*, 17 novembre 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/11/17/en-thailande-des-monarchistes-repentis-en-guerre-contre-la-royaute_6102397_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
26. Bruno Philip, « Le crime de lèse-majesté rétabli en Thaïlande », *Le Monde.fr*, 26 novembre 2020 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/26/le-crime-de-lese-majeste-retabli-en-thailande_6061199_3210.html), consulté le 26 novembre 2020)
27. Bruno Philip, « Huit mois après le début du mouvement prodémocratie en Thaïlande, les autorités achèvent la « rébellion » », *Le Monde.fr*, 10 mars 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/03/10/la-repression-s-accroît-en-thailande_6072580_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
28. Bruno Philip, « A Bangkok, les Thaïlandais réclament des vaccins et la démocratie », *Le Monde.fr*, 9 août 2021 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/international/article/2021/08/09/a-bangkok-les-thaïlandais-reclament-des-vaccins-et-la-democratie_6090974_3210.html), consulté le 19 novembre 2021)
29. Bruno Philip, « Depuis Phnom Penh, Thaksin sème la zizanie entre le Cambodge et la Thaïlande », *Le Monde*, 12 novembre 2009 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2009/11/12/depuis-phnom-penh-thaksin-seme-la-zizanie-entre-le-cambodge-et-la-thailande_1266211_3216.html))

30. ^(en) Jintamas Saksornchai, « Wife accuses Junta behind murder of missing republican activist », *Khao Sod*, 25 février 2019
31. ^(en) Pravit Rojanaphruk, « Faiyen anti-monarchy musicians seek asylum in Paris », *Khao Sod*, 3 août 2019 (lire en ligne (<http://www.khaosodenglish.com/politics/2019/08/03/faiyen-anti-monarchy-musicians-seek-asylum-in-paris/>)).
32. ^(en) Panu Wongcha-um, « The bookish Thai rights lawyer who challenged the king » (<https://www.reuters.com/article/uk-thailand-protests-anon-newsmaker-idUKKCN25D24G>), sur *reuters.com*, 17 août 2020

Ce document provient de « [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Crime_de_lèse-majesté_\(Thaïlande\)&oldid=188206048](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Crime_de_lèse-majesté_(Thaïlande)&oldid=188206048) ».

La dernière modification de cette page a été faite le 22 novembre 2021 à 01:07.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence. Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

Politique de confidentialité

À propos de Wikipédia

Avertissements

Contact

Développeurs

Statistiques

Déclaration sur les témoins (cookies)